

# La Garde nationale fédérée de Paris : une force républicaine, démocratique et révolutionnaire (2 septembre 1870 - 18 mars 1871)



La Garde nationale.  
« Plaçons-nous,  
Messieurs, s'il vous plaît,  
les beaux hommes  
au premier rang ! »,  
illustration  
d'Edmond Lavrate.

**Née avec la Révolution, la Garde nationale, troupe de citoyens chargée du maintien de l'ordre, est réactivée en 1870 pour défendre Paris contre les Prussiens. Elle s'organise alors en système de démocratie directe.**

L'héritage républicain et démocratique perdue depuis 1789 au sein de la Garde nationale parisienne. La vie politique et délibérative continue, même pendant les périodes de régimes autoritaires, la monarchie constitutionnelle et les deux empires. Les fonctions électives (pour la désignation des cadres), les réunions informelles et les tours de garde favorisent la circulation des opinions et servent d'appui à l'opposition républicaine sous la monarchie de Juillet, mais aussi sous le Second Empire. Pendant le siège de Paris, les conseils de famille réapparaissent et participent

1. Sous le Second Empire il existe seulement un conseil de famille au niveau de l'état-major.

également à cette vie démocratique. Ces structures, établies depuis la Révolution mais rapidement supprimées<sup>1</sup>, sont chargées de l'administration à l'échelon des compagnies. Traditionnellement présidé par le capitaine de la compagnie, le conseil veille au règlement des affaires courantes, au paiement de la solde et à la sanction des infractions légères. L'implication directe des gardes à ces décisions en fait un lieu de sociabilité potentiellement politique. De fait, la Garde nationale, avec les conseils de prud'hommes, est la seule institution ayant conservé une tradition démocratique.

## LES PRÉMICES DU MOUVEMENT FÉDÉRATIF DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS (SEPTEMBRE 1870-28 JANVIER 1871)

Le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse et aux États allemands. Les

armées impériales sont rapidement défaits sur la frontière, puis sont contraintes de s'enfermer dans des places fortes de l'Est (Sedan et Metz). Confronté au succès ennemi et à la mobilisation de l'opposition républicaine, le régime impérial décide de faire appel massivement à la Garde nationale mobile<sup>2</sup> (les « moblots ») et de rétablir le 12 août la Garde nationale sédentaire, au rôle peu significatif sous l'empire. À Paris, s'ouvre alors un débat sur le remplacement, par un scrutin démocratique, des officiers et des sous-officiers encadrant les 60 bataillons de la Garde nationale sédentaire de Paris et le rétablissement des conseils de famille. Les républicains y sont favorables, alors que les conservateurs s'y opposent, invoquant les risques d'une désorganisation de cette force de combat alors que l'ennemi est aux portes de la ville. Finalement, le corps législatif adopte le 2 septembre une loi reprenant les positions de l'opposition républicaine. Mais les événements politiques (proclamation de la République le 4 septembre) et militaires (début du siège de Paris le 19 septembre) viennent modifier la situation en accélérant le processus de démocratisation de la Garde nationale.

Des militants révolutionnaires, notamment blanquistes, se font élire dans les bataillons pour y développer la structuration politique. Mais le plus souvent, des comités aux appellations variables<sup>3</sup> surgissent, à l'initiative des membres des conseils de famille. Ceux au rôle politique trop marqué finiront par être dissous par le gouvernement le 10 décembre 1870 et seuls les conseils de famille continueront de fonctionner, comme structures indépendantes animées par des gardes anonymes sans attaches partisans pour la plupart d'entre eux. Le premier affrontement sérieux entre la Garde nationale et le gouvernement de défense nationale<sup>4</sup> est provoqué par l'ordre du général Tamisier du 11 octobre 1870, imposant le capitaine de compagnie comme président du conseil. La décision, jugée autoritaire par les gardes, provoque de nombreuses protestations. De fait, les conseils de famille deviennent aussi des structures de revendication dépassant leurs attributions officielles de gestion de la solde<sup>5</sup> et de distribution des secours aux gardes nécessiteux et à leurs familles. Ils deviennent les porte-parole de la troupe sur les questions politiques et militaires.

L'essor rapide de démocratisation dans et en dehors de l'institution favorise l'émergence de structures délibératives et de coordination, émanant le plus souvent de simples gardes. Un premier appel est lancé par des hommes du 186<sup>e</sup> bataillon (X<sup>e</sup> arrondissement) demandant aux compagnies de désigner un représentant pour assister à une réunion le 12 octobre. Un groupe informel prend corps, mais s'éteint après une série de réunions dont rien ne sort. Dans

l'arrondissement voisin, le XI<sup>e</sup>, les gardes nationaux créent une fédération locale. Plusieurs assemblées de délégués élus par les compagnies forment un comité central d'arrondissement après en avoir rédigé et adopté démocratiquement les statuts. Son fonctionnement est minutieusement décrit dans un projet de règlement intitulé : « Des droits et des devoirs des délégués<sup>6</sup> ». Le texte est ouvertement républicain et démocrate. Il proclame une forme d'autogestion, s'inspirant de celle des corporations ouvrières : « [Les] délégués librement élus [ont] le droit de gérer et d'administrer dans leurs compagnies ou bataillons respectifs tout ce qui concerne l'administration desdits bataillons et compagnies ». Reposant sur le mode électoral à tous les niveaux, le texte institue un contrôle permanent et une démocratie directe au sein du comité :

« Art. 12 : Toutes motions ou propositions émanant du comité central devront être soumises, au comité de chaque bataillon, par les soins et diligence du délégué qui le représente avant d'être soumises à l'assemblée générale pour être discutées. [...] »

Art. 14 : Tout délégué aura le droit de contrôle journalier sur les opérations du comité auquel il appartient. Chaque mois, le comité central devra rendre compte en assemblée générale de toutes ses opérations. »

Enfin, le mandat impératif est clairement énoncé par l'article 11 : « Les délégués seront solidaires entre eux pour toutes les motions et propositions qui auront été approuvées par un vote, ceux de la compagnie pour la compagnie, ceux du bataillon pour le comité du bataillon, ceux de tous les bataillons pour le comité central. »

Les compagnies du XI<sup>e</sup> débattent du projet pendant la dernière semaine du mois d'octobre. Le comité est formé le 10 novembre puis, cinq jours après, une réunion de délégués de bataillons de différents arrondissements appelle à tenir une assemblée chargée d'élire un comité central qui élaborera les statuts d'une fédération parisienne. L'appel ne semble pas avoir rencontré beaucoup d'écho auprès des gardes. Le gouvernement, soucieux d'en finir avec l'agitation, ordonne le 10 décembre la dissolution des structures existantes et le renouvellement des conseils de famille. Les tendances démocratiques des conseils sont jugulées par le mode de désignation de leurs membres (les officiers y siègent de plein droit et seulement deux membres sont élus) et la limitation de leurs attributions (distribution de la solde et règlement des conflits entre gardes).

La presse radicale et les conseils de famille se mobilisent pour la continuation du processus fédératif. Des hommes du 116<sup>e</sup> bataillon (du IX<sup>e</sup> arrondissement) publient un appel contre le gouvernement et demandent le soutien ●●●

2. La Garde nationale mobile créée en 1868 (loi Niel) fait fonction de réserve de l'armée.

3. Comités de délégués, comités de bataillon.

4. Les premières manifestations de gardes nationaux débute le 10 septembre, place de la Concorde, en soutien aux Strasbourgeois assiégés. Du 20 au 26 septembre, une coordination plus ou moins formelle de chefs de bataillon, sous l'impulsion de militants blanquistes, s'organise en demandant la tenue immédiate des élections communales et législatives. Du 6 au 8 octobre, un autre groupe de chefs de bataillon, auquel participe notamment Vallès, essaie de faire pression sur le gouvernement pour qu'il agisse plus efficacement sur le plan militaire.

5. La solde prend une part importante dans le processus politique et révolutionnaire. La Garde nationale de 1870-1871 remplit alors un rôle politique et militaire, mais aussi économique et social. En un mot, elle cumule les fonctions de la Garde nationale mobile et des Ateliers nationaux de 1848.

6. Typographie Morris père et fils, 1870 ; *Le garde national* n° 2 (en fait c'est le n° 1), 3 novembre 1870.

●●● d'autres bataillons. Le 129<sup>e</sup> (du XVIII<sup>e</sup> arrondissement) propose la fondation d'une fédération reposant sur un congrès. D'anciens membres des conseils de famille des bataillons du X<sup>e</sup> appellent également les gardes à participer à plusieurs assemblées générales. Les revendications font tâche d'huile, mêmes les gardes des unités politiquement modérées suivent le mouvement (le 38<sup>e</sup> bataillon du XVI<sup>e</sup> arrondissement par exemple).

Les rigueurs du siège, l'échec de la sortie de Buzenval (19 janvier 1871), calment momentanément le feu qui couve. Les revendications de démocratie directe et de mandat impératif ressurgissent à l'aube de la Commune, lorsque se forme le comité central de la Garde nationale.

## LA RÉACTION PATRIOTIQUE AU CHOC DE LA DÉFAITE

Le 28 janvier 1871, Paris capitule. L'article 7 de la convention d'armistice maintient l'armement de la Garde nationale<sup>7</sup> et lui confie la surveillance et le maintien de l'ordre de Paris. Alors que l'armée doit quitter la ville et désarmer l'enceinte fortifiée, les gardes nationaux parisiens ne s'estiment pas responsables de la défaite militaire et leur patriotisme reste intact. La convention d'armistice prévoit aussi la tenue d'élections législatives qui sont d'abord programmées pour le 5 février, puis reportées au 8. L'assemblée sera chargée de statuer sur les suites du conflit : la continuation de la guerre ou la négociation d'un traité de paix le moins humiliant possible avec l'Allemagne (unifiée depuis le 19 janvier). Les différents partis se lancent avec ferveur et précipitation dans la campagne électorale. La Garde nationale de Paris décide d'influencer le scrutin en organisant des réunions politiques, en mettant sur pied des comités électoraux et en se structurant politiquement. Le débat sur une fédération de gardes nationaux est relancé. Rapidement, des officiers du 1<sup>er</sup> bataillon (du I<sup>er</sup> arrondissement) organisent une réunion le 27 janvier à la salle Valentino, 251, rue Saint-Honoré dans le VIII<sup>e</sup>, mais le refus du propriétaire d'ouvrir ses portes le lendemain sabote le mouvement. Les gardes se dispersent et se rendent pour les uns à l'état-major de la Garde nationale (place Vendôme) ou se réunissent, pour les autres, devant le Grand Café<sup>9</sup> (II<sup>e</sup> arrondissement). Les jours suivants, d'autres appels sont lancés, concurrentement par des chefs de bataillon, des officiers ou de simples gardes, pour inciter la troupe à s'organiser. Des officiers du 145<sup>e</sup>, du 54<sup>e</sup> (du III<sup>e</sup> arrondissement) et un garde du 138<sup>e</sup> (du XI<sup>e</sup> arrondissement) demandent la réunion de comités d'arrondissement comprenant un officier et un garde dans la perspective de former un « comité central » parisien. Leur mes-

sage est républicain et patriotique : ils refusent l'occupation prussienne, même temporaire, de la capitale et réclament l'installation durable de la République.

*« Proposition faite à la Garde nationale de la Seine  
En vue d'assurer, tant pour le présent que pour l'avenir, l'unité de la Garde nationale, nous proposons d'établir immédiatement, dans chacun des arrondissements de Paris, un comité composé d'un garde et d'un officier de chaque bataillon. Chacun de ces comités nommerait un délégué, et ces délégués réunis formeraient un comité central, qui devra s'occuper des questions urgentes relatives à l'organisation sérieuse de la Garde nationale. Cette organisation pourrait être ainsi composée :*

*Chaque arrondissement mettrait à sa tête un officier de marine ou autre, avec le titre de général d'arrondissement.*

*Les généraux choisiraient entre eux pour général en chef un homme ayant la conscience de son devoir et de la responsabilité qui lui incomberait à un moment donné ; il tiendrait entre ses mains toute cette armée colossale de citoyens, soit pour nous empêcher de tomber dans les pièges que l'ennemi pourrait nous tendre en vue de l'occupation de Paris, soit pour nous entendre sur le sort final de la France.*

*Les officiers du 145<sup>e</sup> bataillon réunis en comité d'initiative<sup>10</sup> [...].*

*Les bataillons voudront bien envoyer de suite leurs adhésions et les noms des délégués provisoires au café de la Garde nationale, rue de Bretagne, 49, lundi 30 janvier, de 4 heures à 9 heures du matin<sup>11</sup>.* »

Aussitôt alerté, le général Callier, commandant du 2<sup>e</sup> secteur<sup>12</sup> (Belleville), prévient le général Vinoy, commandant de la place de Paris, et son chef d'état-major, le colonel Montagut. L'état-major prend alors conscience du caractère populaire du mouvement : *« Quand je vis le document imprimé, je recourus de suite à mes casiers ; excepté un employé de l'assistance publique, je constatai sans étonnement, que tous les signataires étaient des fruits secs de l'armée dont le plus élevé en grade était un ancien sergent et le plus bas en grade était un soldat qui avait servi quatorze ans sans galons, cela ne m'étonne pas, parce que j'ai constaté pendant le siège que la portion qui a le plus nui dans la Garde nationale à la défense de l'ordre, était en général composée de fruits secs de l'armée, c'était un élément déplorable. »* (colonel Montagut)

## L'ÉMERGENCE DISCRÈTE D'UN COMITÉ PARMIS D'AUTRES (2 FÉVRIER-15 FÉVRIER 1871)

L'approche du scrutin favorise la multiplication des appels pour des réunions électorales. Parmi ceux-ci aurait pu passer inaperçu celui d'Henri Vrignault, un journaliste, porte-drapeau au 16<sup>e</sup> bataillon (du VI<sup>e</sup> arrondissement) et adhérent du club de la Délivrance. Le 31 janvier, il écrit une adresse à tonalité électoraliste dans les colonnes de son journal *La Liberté* :

7. Le gouvernement hésite à désarmer les Parisiens dans le contexte surchauffé de la capitale. Sa première tentative de désarmement se produira le 18 mars suivant, avec les suites que l'on sait.

8. L'appel suscite une vive réaction de 28 officiers qui s'en dissocient, étant de « service au rempart le lendemain matin ».

9. *Paris-Journal*, 29 janvier 1871

10. Lemaître, commandant, Marotel, capitaine, Bion, capitaine, Mettier, lieutenant, Cortillot, lieutenant, Lefèvre, lieutenant, Alexandre, sous-lieutenant, Chauveau, Brixy, Gobert, Orry, sous-lieutenant au 54<sup>e</sup> bataillon, Richard, garde au 38<sup>e</sup>, Vallée.

11. Par arrêté du 7 février du président du gouvernement, les signataires sont révoqués et rayés des contrôles de la Garde nationale (Ordres du général Trochu, n° 990 et 1009, AP D2R4/266), ce qui les conduit à lancer publiquement une nouvelle protestation publiée dans *Le Rappel* du 14 février 1871.

12. Paris est découpé en 9 secteurs militaires, placés sous l'autorité d'un haut officier (général ou amiral) ayant autorité sur l'ensemble des troupes (Garde nationale incluse) stationnées dans son ressort. Cette décision a pour finalité d'empêcher la résurgence des « légions » de la Garde nationale qui favoriseraient l'apparition de pouvoirs politiques contestataires dans les arrondissements populaires.

« À la Garde nationale

La convention d'armistice nous laisse nos armes et notre organisation.

En présence d'élections à bref délai, dans des circonstances terribles, nos armes nous servent à maintenir dans la cité l'ordre qui fait la dignité d'un grand peuple écrasé mais debout.

Notre organisation doit nous servir à rendre possible, intelligent et sérieux le choix de nos députés.

Qu'après-demain mercredi 1<sup>er</sup> février, chacun des 260 bataillons se réunisse, discute le principe des élections et les noms des candidats, en s'inspirant d'une idée générale d'abord, du mérite de chacun ensuite.

Que chacun des 260 bataillons nomme trois délégués chargés de représenter et de défendre à la réunion générale de la Garde nationale les idées et les noms qu'il aura adoptés en donnant pouvoir à ces délégués pour prendre une décision qui bien entendu ne peut entraver en aucun cas l'action individuelle.

Que jeudi 2 février, à deux heures, ces délégués se réunissent salle Valentino.

Là une discussion générale aura lieu ; on examinera en commun les idées et les titres de chacun. D'ici là les comités déjà formés auront fait connaître leur choix ; on les étudiera, on les modifiera ou on les adoptera s'il y a lieu.

Nous aurons, de cette façon, préparé, par la voie la plus naturelle, grâce à une organisation déjà faite, nous appuyant sur des collections de citoyens, qui depuis quatre mois, se connaissent, se touchent, s'aident les uns les autres, dans les misères du siège ou des dangers du combat, un résultat sérieux et corrigé de ce que les élections faites en si peu de temps et dans de telles circonstances pouvaient avoir de dangereux et de difficile.

Comme le temps des consultations est passé, nous annonçons dès aujourd'hui que jeudi, à deux heures, la salle Valentino sera ouverte aux délégués des 260

bataillons de la Garde nationale à raison de trois délégués par bataillon.

H. Vrignault »

Le 2 février, un premier meeting, présidé par Vrignault, se tient, sans opposition du gérant, à la salle Valentino en présence d'environ 300 gardes nationaux. Une première liste de candidats est débattue. Une seconde réunion se tient le lendemain avec plus de succès. Le contenu et le déroulement des débats sont embrouillés. Ils portent sur la nature du mandat à donner aux délégués et sur la transformation de la future Assemblée nationale en constituante. La confusion est telle qu'il est décidé la désignation d'un comité d'initiative chargé de trouver un lieu de réunion plus vaste. Vrignault, qui a pourtant pris plusieurs fois la parole et qui souhaitait probablement tirer un profit politique de son initiative, n'en fait pas partie. Ce comité comprend Mayer, commandant du 229<sup>e</sup> bataillon (du IX<sup>e</sup> arrondissement) et colonel du 59<sup>e</sup> régiment, Vaillant, capitaine au 88<sup>e</sup> (du III<sup>e</sup> arrondissement), Courty, sergent-major au 88<sup>e</sup> (du III<sup>e</sup> arrondissement), Pinard, garde au 96<sup>e</sup> (du IV<sup>e</sup> arrondissement), Pontier, garde au 57<sup>e</sup> (du XI<sup>e</sup> arrondissement), Gazeau, garde au 193<sup>e</sup> (du VI<sup>e</sup> arrondissement) et Weill, capitaine au 253<sup>e</sup> (du IX<sup>e</sup> arrondissement). Tous sont des inconnus sans appartenance politique connue à l'exception du blanquiste Édouard Vaillant.

La réunion initialement prévue le dimanche 5 février est reportée au lendemain, pour 10 heures dans la salle du Cirque national, boulevard du Temple, avec l'ordre du jour suivant :

« Un certain nombre de gardes nationaux, délégués par leurs camarades, pénétrés de la nécessité que tous les bataillons doivent se concerter entre eux, dans une assemblée générale, sur le carac- ●●●

Un uhlan sous l'Arc de triomphe.

The Graphic, 1870.





La Garde nationale au repos. Intérieur d'une baraque. The Graphic, 1870.

●●● tère des élections de Paris, et sur le choix des candidats, sollicitent instamment leurs camarades, gardes mobilisés, sédentaires et civiques, de nommer demain dimanche un délégué pour chaque circonscription, lequel devra assister à la réunion [...]. Cette invitation est faite sans aucun esprit exclusif de parti ou d'opinion, mais dans le but de convoquer toute la Garde nationale à de grandes assises, d'où doivent sortir des résultats féconds pour la Patrie et la République. »

L'activité politique de la Garde nationale suscite l'intérêt de l'Association internationale des travailleurs<sup>13</sup> (AIT). Le 4 février, au cours d'une réunion de la délégation des vingt arrondissements<sup>14</sup> au siège de l'AIT, rue de la Corderie, **Minet** rend compte du projet de réunion et engage les gardes membres des différents comités affiliés à la délégation à se faire élire dans leur compagnie respective. Le 6 février, les délégués de la Garde nationale, présidés par le journaliste Henri de Lapommeraye, se proclament « assemblée républicaine de la Garde nationale », condamnent le gouvernement de la défense nationale et envisagent la poursuite de la guerre si une « paix honorable n'est pas trouvée ». Les gardes nationaux soutiennent le caractère définitif de la République et se déclarent opposés à toute

manœuvre constitutionnelle susceptible d'y porter atteinte (les délégués refusent toute transformation de l'Assemblée nationale

en Assemblée constituante). Enfin, les gardes accordent leur soutien à 7 candidats et aux comités politiques favorables à la République (y compris ceux de l'AIT) : « L'Assemblée républicaine de la Garde nationale Paris a voté à l'unanimité, dans sa séance du 6 février, le maintien intégral des candidats proposés par les quatre comités républicains : Alliance républicaine, Union républicaine, Défenseurs de la République, Association internationale des travailleurs ».

Une autre réunion est prévue pour le 8 février en cas de ballottage nécessitant un second tour.

Dans les arrondissements, d'autres appels à la constitution de comités électoraux de la Garde nationale se multiplient, par exemple le comité électoral du 92<sup>e</sup> bataillon (II<sup>e</sup> arrondissement), s'adresse à « tous les bataillons du 29<sup>e</sup> régiment pour les prier de bien vouloir nommer deux délégués par compagnie à l'effet de se joindre à lui pour s'occuper de la question électorale. [...] Il a été décidé à l'unanimité que tout candidat qui se présenterait ait à s'engager à maintenir énergiquement les principes républicains ».

De leur côté, plusieurs chefs de bataillon et officiers réunis à la mairie du Panthéon tentent d'établir leur propre liste. Il en est de même pour des officiers des tirailleurs de la République assemblés au gymnase Pax, 40, rue des Martyrs.

Mais les résultats des élections sont sans appel : la majorité qui s'en dégage dès le premier tour est nettement monarchiste et réactionnaire, confirmant les peurs de la Garde nationale. À Paris seulement, les républicains

13. L'Association internationale des travailleurs (1<sup>re</sup> Internationale) a été fondée en 1864 à Londres et sa section parisienne regroupe les militants socialistes, révolutionnaires et radicaux de toutes tendances.

14. La délégation des vingt arrondissements a succédé au comité central républicain formé début septembre à l'initiative des militants radicaux pour coordonner l'action des différents comités apparus dans les arrondissements.

#### Minet

Minet, Jules, Léon, Charles, né à Paris le 18 janvier 1835, peintre sur porcelaine, marié, père d'un enfant, membre de l'Internationale, délégué au ministère des Travaux publics pendant la Commune, il réussit à échapper à la répression.

modérés l'emportent et les Prussiens, en accord avec les conditions de l'armistice, sont autorisés à entrer dans la capitale. La réunion envisagée le 8 février est donc lancée pour le 15 au matin, au Tivoli-Vaux-Hall (ou Waux-Hall ou Vauxhall), une salle de bal sise 16, rue de la Douane (X<sup>e</sup> arrondissement). L'appel indique « *qu'il est essentiel que la Garde nationale prenne en commun une part active au mouvement électoral puisqu'elle est le cadre naturel de l'organisation politique de la cité; et c'est dans cette pensée, qu'au nom de tous les camarades, nous nous adressons à vous en dehors de tous partis et de toute coterie d'intérêt individuel* ».

La convocation est adressée aux chefs de compagnies qui transmettent l'information à leurs hommes. **Eugène Da Costa** raconte ainsi sa convocation pour le XIV<sup>e</sup> : « *Vers le 10 février, le capitaine de ma compagnie, ayant reçu l'ordre d'envoyer quelqu'un à la réunion du Vauxhall, me dit : "Da Costa, allez-y donc voir!" J'y allai et j'y rencontrai trois individus envoyés comme moi par leur compagnie, nous étions les quatre seuls représentants ce jour-là de l'arrondissement, car les autres compagnies avaient négligé d'y envoyer du monde. Le président commença par nous classer par arrondissements, et les trois délégués qui étaient avec moi, dont deux ne savaient pas lire, me choisirent pour rédiger les statuts d'un projet de réorganisation de la Garde nationale*<sup>15</sup> ».

Le 15 février, sont présents les délégués de tous les arrondissements, sauf ceux des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> (on verra pourquoi). On commence par élire un bureau avec de Lapommeraye comme président, Mayer et Courty comme assesseurs et Ramel comme secrétaire. Une première motion demande à l'unanimité des élections complémentaires pour remplacer les députés élus à Paris qui l'ont en même temps été en province. Est aussi adoptée une proposition visant au maintien de la Garde nationale avec toutes ses armes pour « *lui laisser l'initiative la plus absolue dans toutes les affaires de la Patrie* ». Une série de motions proposée par un des délégués du XIII<sup>e</sup> arrondissement, Soncial, est adoptée et la question des statuts et des élections à un « comité central » est confiée à une commission provisoire. Puis, après une vérification des pouvoirs, les délégués des arrondissements se retirent pour délibérer en comités séparés, sur le choix des délégués à la commission provisoire. À l'issue de la réunion, cette commission<sup>16</sup> fixe sa première assemblée pour le lendemain 16 février à 3 heures au Vaux-Hall. Dans la continuité, les délégués présents rendent compte de la teneur des débats auprès de leurs mandants à leur retour dans leurs unités.

La commission poursuit ses travaux les 17 et 18 février au Vaux-Hall et les 19 et 20 février au domicile de Courty, son président. Elle rédige des statuts qui sont officiellement adoptés le

24 février par 2 000 délégués, représentant 200 bataillons<sup>17</sup>, réunis au Vaux-Hall. Trois résolutions sont prises à l'unanimité. La première s'oppose à toute tentative de désarmement de la Garde nationale. La seconde invite les gardes à s'opposer à l'entrée des Prussiens dans Paris. Et la troisième demande aux compagnies de désigner de nouveaux chefs dans l'éventualité où ceux-ci s'opposeraient à la précédente décision<sup>18</sup>.

Pendant ce temps, le gouvernement temporise et décide le 15 février le remplacement au commandement de la Garde de Clément Thomas, franchement détesté, par le général Vinoy<sup>19</sup>.

## LA RADICALISATION DE LA GARDE NATIONALE<sup>20</sup>

Cette décision n'endigue pas le flot contestataire. La Garde nationale se mobilise et se radicalise en quelques jours autour de trois axes : organisation de manifestations quotidiennes place de la Bastille en défense de la République, protestation contre l'entrée des Prussiens dans Paris et protection de ses canons acquis par souscription populaire et symboles républicains<sup>21</sup>.

À partir du 24 février, chaque jour, des manifestations de patriotisme et de résistance aux Prussiens se déroulent place de la Bastille, où se mêlent plusieurs milliers de gardes nationaux en groupes plus ou moins organisés et disciplinés.

Le 27 février, l'état-major de la Garde nationale fait état de l'agitation grandissante : « *Le rappel a été battu sans ordre cette nuit. Quelques bataillons, la plupart en troupe, ont pris les armes et servi à leur insu à de coupables desseins. Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la Garde nationale résiste à ces excitations et qu'elle a compris les devoirs imposés [...] Le gouvernement lui confie donc sans hésitation la garde de la cité et compte sur son dévouement et son intelligence pour maintenir dans ses quartiers un ordre scrupuleux dont elle comprend plus que jamais la nécessité. La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La Garde nationale aidera ainsi la ville de Paris à traverser une crise douloureuse et elle la préservera des périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.* »

Le même jour, une affiche annonce que le 1<sup>er</sup> mars, 30 000 Prussiens vont occuper momentanément les Champs-Élysées, conformément à la convention prolongeant l'armistice. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre et accroît la ner-

15. SHAT 8 J n° 731 5<sup>e</sup> Conseil (cité par J. Rougerie, *Paris libre 1871*, Seuil, 1971, p. 88-89).

16. La composition de cette commission provisoire ne satisfait pas les internationaux qui ne comptent qu'un membre dans ses rangs, siégeant à titre personnel, André Alavoine (IV<sup>e</sup>). « *Tous étaient des inconnus, issus directement du peuple* » (Bernard Noël).

17. Le chiffre de 200 bataillons résulte des communiqués de presse et du rapport parlementaire sur l'insurrection. Selon Jacques Rougerie, le chiffre est en réalité de 145 bataillons (entretien avec Rémy Valat).

18. L'auteur de cette motion est vraisemblablement Édouard Moreau (voir les explications de Marcel Cerf dans *Édouard Moreau l'âme du comité central*, Denoël, 1971, p. 282).

19. Démission de Clément Thomas et du colonel Montagut, chef d'état-major (ordre n° 1012 du 15 février 1871, AP D2R4/166).

20. Sur le déroulement des événements, voir le chapitre 11, « La garde nationale une force révolutionnaire », du livre de P.H. Zaidman, *Émile Duval (1840-1871) Général de la Commune*, Éditions Dittmar, 2006.

21. C'est à l'aide de pièces d'artillerie que le peuple de Paris s'est emparé des Tuileries le 10 août 1792 ou a étouffé dans l'œuf la tentative de coup d'État royaliste du 13 vendémiaire an III (26 octobre 1795). Sous la monarchie de Juillet, les républicains incorporés dans la Garde nationale de Paris étaient fortement représentés dans les compagnies d'artillerie.

### Da Costa

Da Costa, Eugène, né le 27 février 1842 de Eugène François Da Costa et de Pauline Adile Varennes. Professeur de mathématiques, orateur des Clubs, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (loge maçonnique du Rite Écossais, elle s'intitule L'Écossaise 133 puis La Justice depuis 1869) dans le XIV<sup>e</sup>, il doit quitter ses fonctions « *à cause de ses habitudes d'intempérance* ». Sergent-major et fourrier au 136<sup>e</sup> bataillon, représentant du XIV<sup>e</sup> arrondissement à la réunion des gardes nationaux du 15 février, membre de la commission d'organisation d'enseignement le 28 avril, il est condamné par le 5<sup>e</sup> conseil de guerre à 1 an de prison, peine remise en 1873.

22. Par ordre de Vinoy du 22 février, le major Galloit est nommé commandant par intérim du parc de Wagram en remplacement du major Pinart (ordre n° 1033 du 7<sup>e</sup> secteur et ordre général n° 1039, AP D2R4/181 et D2R4/166).

23. *L'illustration* du 4 mars 1871 mentionne 245 pièces qui se décomposent ainsi : 170 pièces de 7 en bronze ou en cuivre, 17 pièces de 7 tubées, 10 pièces de divers calibres, 50 mortiers de 15, 3 obusiers de montage (et des caissons forgés, des affûts, des chariots avant et arrière-train).

24. Lettre du 9 mars 1871 à Léonie Proye née Lapie, au S.H.A.T. 8 J 5e Conseil 700 (reproduite dans Jacques Rougerie, « Comment les communards voyaient la Commune », *Le Mouvement Social* n° 37 octobre/décembre 1961, p. 58-59 et citée avec des « arrangements » dans M. Choury, *La Commune au cœur de Paris*, Éditions sociales, 1967, p. 153). On doit dire que Lapie n'est pas membre du comité central mais du comité dit central du XVIII<sup>e</sup>.

25. Le 82<sup>e</sup> (du XV<sup>e</sup> arrondissement), le 98<sup>e</sup> (arrondissement de Sceaux), les 118<sup>e</sup> et 151<sup>e</sup> (du V<sup>e</sup> arrondissement), les 162<sup>e</sup>, 183<sup>e</sup> et 212<sup>e</sup> (du IV<sup>e</sup> arrondissement).

26. Vinoy fait remarquer qu'il s'agit de la première intervention officielle du comité central. Mais on ne dispose pas de preuve écrite d'une décision concertée du comité central à cette date. Gabriel Hanotaux puis Georges Bourgin, se fondant sur les déclarations de Nestor Rousseau, indiquent que le comité central, dès le 27 février, avait donné l'ordre de faire évacuer les canons, mais Rousseau écrit exactement : « Le 17 mars au matin, je reçus mon procès-verbal d'élections avec le mandat impératif : 1<sup>o</sup> de m'opposer à l'enlèvement des canons [...] ». Les manifestations de la fin février et la protection des canons à cette date relèvent bien d'un mouvement spontané que vient entériner le comité central. (G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine (1871-1900)* T 1 *Le Gouvernement de M. Thiers*, Combet et Cie, Éditeurs, sd, p. 165); G. Bourgin, *Histoire de la Commune*, Édouard Cornély et Cie, Éditeurs, 1907, p. 46; Nestor Rousseau, « Travail de Rousseau Nestor remis au dossier le 6 janvier 1872 », S.H.A.T. Ly 20).

●●● vosité des gardes et de la population. Dans la journée puis dans la nuit, les gardes nationaux s'agitent, multipliant les enlèvements de pièces d'artillerie et de munitions pour les soustraire à l'ennemi.

Les pièces saisies par la troupe, dont beaucoup ont été financées pendant le siège par souscription populaire et baptisées (L'Invincible, Le Foudroyant, etc.) lors de véritables cérémonies républicaines (fanfares, discours, etc.), sont placées sous bonne garde et parfois tournées en direction des remparts, les bouches des pièces face aux Prussiens.

Par précaution, Vinoy fait évacuer le poste de commandement du 6<sup>e</sup> secteur (au sud-ouest de Paris), mais laisse sur place le parc d'artillerie du Ranelagh (équipé de 49 canons) et celui de la place Wagram<sup>22</sup> où sont encore parqués 227 canons de 7, d'autres sont évacués, ainsi que des mitrailleuses<sup>23</sup>. « Ce matériel de guerre n'a point été livré lors de l'armistice parce qu'il avait été présenté au négociateur prussien comme appartenant à la ville de Paris. La crainte spontanée, générale de voir tomber entre les mains de l'ennemi cette belle artillerie, coulée pendant le siège avec l'argent des souscriptions publiques et marquée aux chiffres des bataillons, mit dans tous les cœurs une même détermination : soustraire ces parcs à l'ennemi. » (Louis Fiaux)

La question des canons devient un enjeu de fierté nationale et cristallise la mobilisation de la Garde nationale. À ce propos, Jules Ferry déclare : « Les premiers canons ont été pris, enlevés sur la nouvelle de l'entrée des Prussiens. Et ils ont été enlevés, ceux-là, Messieurs, croyez-le bien, par des

*citoyens dévoués à l'ordre, des gardes nationaux de Passy et d'Auteuil, et enlevés où ? Au Ranelagh, où malheureusement il y avait des batteries oubliées ».*

Un bataillon non identifié (voir encadré) retire de la place Wagram plusieurs pièces d'artillerie (de 2 à 38 pièces selon les sources) et organise une surveillance renforcée de la place. À la confusion de la situation pré-insurrectionnelle s'ajoute aussi probablement le désir de s'approprier ce fait d'arme pour la postérité. Désiré Lapie, lieutenant du 169<sup>e</sup> (XVIII<sup>e</sup> arrondissement), écrit par exemple : « C'est moi-même [...] qui le premier ai pris l'initiative de l'enlèvement de ces pièces, j'ai réuni environ 200 hommes avec lesquels je suis parti sur la place Wagram ; j'ai fait enlever 11 pièces, je les ai fait monter au haut des Buttes-Montmartre, toute la Garde nationale a suivi mon exemple ; à l'heure où je t'écris, on monte encore de ces pièces, aujourd'hui nous en possédons déjà 350 et 100 mitrailleuses. Je suis en permanence pour la garde de cette artillerie, comme membre du comité central<sup>24</sup>. »

Dans un télégramme à Vinoy, le général commandant le 5<sup>e</sup> secteur (Ternes), le contre-amiral du Quilio, indique : « L'enlèvement des pièces continue. Je donne ordre au bataillon de piquet de se porter au parc pour garder pièces et caissons. Les gardes appartiennent presque tous aux bataillons qui ont contribué par souscription à la fabrication des dites pièces ; ils veulent, disent-ils les porter à la place Royale hors de la vue des Prussiens. Le poste de gardes nationaux de l'artillerie est trop faible pour résister, et d'ailleurs leur esprit est le même. »

Sept bataillons et une centaine de mobiles de la Seine prennent des armes sans ordres et manifestent aux Champs-Élysées<sup>25</sup>. Ils se dirigent vers l'état-major du 6<sup>e</sup> secteur (Passy) et à

## Le bataillon de la place Wagram

Le bataillon qui retire plusieurs pièces d'artillerie place Wagram est soit le 183<sup>e</sup> (du IV<sup>e</sup> arrondissement), soit le 186<sup>e</sup> (du X<sup>e</sup> arrondissement), soit le 152<sup>e</sup> (du XVIII<sup>e</sup> arrondissement) : « Des gardes nationaux du [183<sup>e</sup> ou 186<sup>e</sup> ?] ont fait irruption et malgré une résistance très vive des officiers [illisible] ont enlevé onze pièces en déclarant qu'elles appartenaient au bataillon mais ils n'ont justifié d'aucun ordre » (Lettre du major commandant la légion d'artillerie, AP D2R4/173). Édouard Moreau du 183<sup>e</sup> écrit : « Dimanche 26 février, le bruit court dans notre quartier, qu'on a laissé dans un parc, auprès d'une porte de Paris, l'artillerie de la Garde nationale pour la livrer aux Prussiens. Mon bataillon y va aussitôt sans armes, s'empare de 38 pièces après avoir désarmé les sentinelles, et les traîne à bras, jusqu'à la place des Vosges ». L'intervention du 183<sup>e</sup> est confirmée par L'Avant-Garde du 1<sup>er</sup> mars 1871 qui mentionne l'enlèvement de 2 pièces seulement et par Arthur Arnould : « La Garde nationale résolut de sauver ses canons. Un bataillon du quatrième arrondissement (le 183<sup>e</sup>) eut l'initiative de ce mouvement. Conduit par son commandant, ce bataillon arriva au parc de la place Wagram, et malgré les abjurations, les menaces du citoyen Raspail fils, dont la batterie était de garde ce jour-là, les hommes s'emparèrent de leurs canons, et les traînant à bras, les ramenèrent à la place des Vosges, à travers tout Paris » (A. Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, réédition [Lyon], Jacques-Marie Laffont et associés, 1981, p. 60). *L'illustration* du 4 mars 1871 parle de 28 pièces retirées par le 183<sup>e</sup> (dimanche) et de plusieurs pièces enlevées par le 191<sup>e</sup> (le mardi).

## Une agression contre la police

« Le 28 février, à 5 heures et demi du soir, le gardien de la paix Garnier Pierre Anatole, demeurant rue de la Montagne Sainte Geneviève, 61, a été attaqué rue des Carmes par des gardes nationaux qui se sont rués sur lui en le frappant. Ils l'ont fouillé pour voir s'il avait des armes sur lui, et lui ont dit : Tu as de la chance de n'avoir aucune arme ! Ils l'ont ensuite abandonné en emportant son caban et après lui avoir déchiré son pantalon. Garnier se plaint de vives douleurs dans les reins et les bras. Le commandant Guillier, chef des compagnies d'ouvriers à gaz a été enlevé et est encore séquestré dans la salle de la Marseillaise. On s'est présenté à l'hôtel de la compagnie, 6 rue Condorcet, pour exiger la remise des armes déposées en grand nombre. La compagnie demande aide et protection. Vers 11 heures du matin, le capitaine des gardiens de la paix Moreau, ayant occupé avec ses hommes un poste provisoire qui lui avait été offert par le chef de la garde de Saint Lazare, a été assez mal traité par le 116<sup>e</sup> bataillon, qui se présentait pour en prendre possession. Après quelques pourparlers, le directeur de la gare a fait évacuer le poste et placé les gardiens de la paix dans une autre salle pour éviter tout contact avec la garde nationale. À deux heures, rue de la Victoire, les gardiens Sayet et Morand ont été traités de coquins, bons à tuer, casse-têtes, etc. par une bande de trente gardes nationaux commandés par un officier qui est du reste intervenu en faveur des agents ». (Rapport du chef de cabinet pour le préfet de police du 3 mars 1871, AP D2R4/175).

2 heures 30 de l'après-midi, deux officiers réclament la remise des pièces du parc du Ranelagh<sup>26</sup> : ils se heurtent au refus ferme de l'amiral Fleuriot de Langle.

Certains secteurs et arrondissements sont en état d'insurrection. Par exemple, le XVIII<sup>e</sup> est couvert de barricades (boulevard Ornano, rue Myrha, rue Labat, place du Château-Rouge, rue Dejean, rue Custine), armées pour certaines de pièces d'artillerie ; les gardes nationaux n'obéissent qu'aux officiers qu'ils reconnaissent. Dans le XII<sup>e</sup>, les gardes prennent les armes et le 73<sup>e</sup> forme des faisceaux sur l'avenue Daumesnil. Dans le 2<sup>e</sup> secteur (Belleville), le commandant, le général Callier, est placé sous bonne garde car il a fait enlever 5 millions de cartouches du Panthéon, les fils télégraphiques sont coupés.

D'une façon générale, les dépêches affluant à l'état-major de la place annoncent des pillages massifs des dépôts d'armes parisiens. L'amiral de La Roncière-le-Noury écrit : « Lors de la manifestation populaire du 28 février, des groupes grossissant vers le soir s'accumulèrent devant l'École militaire et surtout devant la caserne de la Pépinière, conviant les marins à un banquet préparé à la Bastille. À l'École militaire, les tentatives de la foule sont infructueuses. À la Pépinière, les grilles de la caserne sont brisées par les émeutiers, auxquels nos marins, réunis à leurs postes, leurs officiers en tête, et dépourvus d'armes ne peuvent opposer aucune résistance sérieuse. La foule se précipite dans l'intérieur de la caserne et se jette au milieu de leurs rangs. Malgré les exhortations de leur commandant, quelques marins sont entraînés. Mais ceux-ci même ne tardent pas à comprendre le rôle qu'on veut leur faire jouer, et à l'appel du soir, il n'y a que huit absents sur mille huit cents hommes. »

La préfecture de police déplore des agressions contre ses agents (voir encadré page de gauche) et une tentative de gardes nationaux de s'emparer d'une batterie de mitrailleuse se trouvant à la préfecture de police.

### LA CAPTATION DU MOUVEMENT POPULAIRE ET RÉPUBLICAIN PAR LE COMITÉ CENTRAL<sup>27</sup>

Édouard Moreau, un des militants les plus actifs dans la formation du comité central, indique : « En chemin, un officier d'artillerie nous apprend que les Prussiens doivent entrer à minuit ; qu'il est prévenu par la place et qu'il doit empêcher toute résistance. Je cours au comité central où je trouve la commission (chargée de rédiger les statuts). Je les chauffe à blanc, mais pas un homme d'action. Je les entraîne à la mairie du III<sup>e</sup> dont nous prenons possession et où nous établissons le centre ; appuyé par un bataillon et avec deux hommes sur qui je savais avoir de l'influence, je vais pour établir un comité correspondant au IV<sup>e</sup><sup>28</sup>. J'arrive, 1 500 hommes gardaient la mairie [...] Je fais battre la générale et sonner le tocsin ; je répète à tous que Paris doit se battre jusqu'à la dernière goutte de sang et à 11 heures, il y avait 300 000 hommes sur pieds, dont le tiers, disposés en bataille, gardaient la voie que le gouvernement avait fait ouvrir pour l'entrée de l'ennemi<sup>29</sup>. »

Dans la soirée du 28 février, le 243<sup>e</sup> (du XIV<sup>e</sup>), de garde à la porte de Neuilly, reçoit l'ordre de se retirer, quelques hommes des compagnies de marche forcent la consigne et approchent des Prussiens à « l'entrée même du pont et sur ●●●

#### Moreau

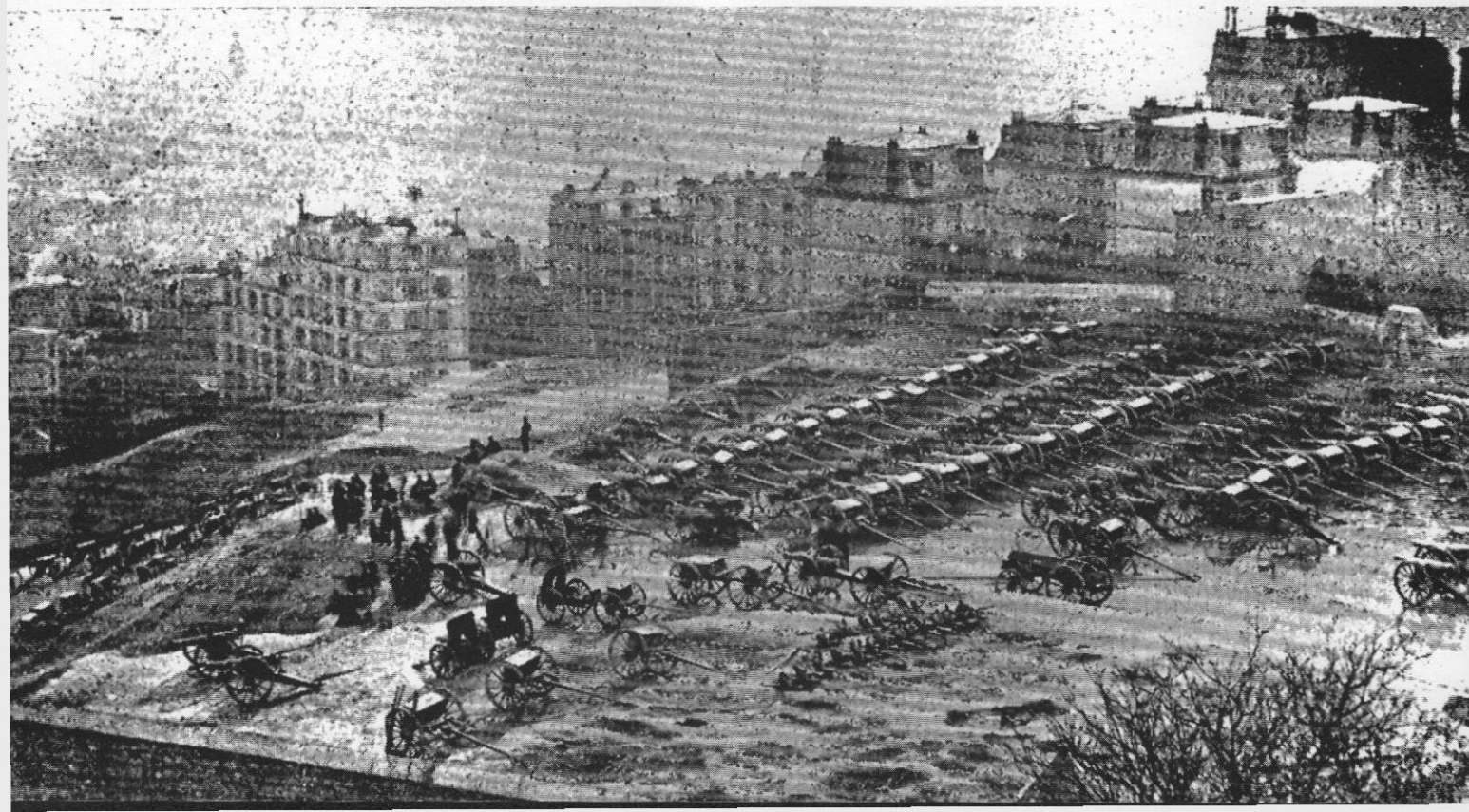
Moreau, Édouard, Auguste, né à Paris le 16 juin 1838, écrivain et journaliste, marié, garde à la 3<sup>e</sup> compagnie sédentaire puis à la 3<sup>e</sup> compagnie de guerre du 183<sup>e</sup> bataillon, il se bat à Buzenval, représentant du IV<sup>e</sup> arrondissement au comité central de la Garde nationale depuis sa création et pendant la Commune, fusillé par les Versaillais le 26 mai 1871.

27. Le comité central n'est formellement constitué que le 3 mars mais l'appellation est déjà utilisée par les gardes à la fin de février. On la reprend par clarté de l'exposé pour le distinguer des autres acteurs de la mobilisation de la Garde nationale.

28. L'arrivée de Moreau à la mairie du IV<sup>e</sup> est confirmée par le maire du IV<sup>e</sup> devant la Commission d'enquête parlementaire. L'un des deux hommes qui l'accompagnent est Boudin, commandant du 183<sup>e</sup>.

29. Lettre d'Édouard Moreau à sa femme, 3 mars 1871 (M. Cerf, *op. cit.*).

Les canons sur la butte Montmartre.





●●● *la berge de la Seine* », ils se replient sur les ordres réitérés du lieutenant chargé de la garde du poste.

Édouard Moreau explique le dilemme du comité central à ce moment : appliquer la convention d'armistice car elle est « internationale » et qu'il faut « obéir » (« Ce qui eut peut-être été la veille, une héroïque folie, n'était plus qu'une violation du droit des gens ») ou maintenir l'élan populaire pour faire échec aux manœuvres des autorités.

Vers 8 heures du soir, Édouard Moreau se rend auprès de Vinoy en lui indiquant que « le seul moyen est d'établir autour du quartier occupé un cordon sanitaire de barricades formidables, élevées et gardées par la Garde nationale » et il lui demande de faire disparaître ses troupes. Bien évidemment, ce dernier refuse<sup>30</sup>.

## Lissagaray

Lissagaray, Prosper-Olivier, 1838-1901, il crée à Paris en 1860 une université populaire, journaliste à *L'Action* et au *Tribun du Peuple* pendant la Commune, il échappe aux Versaillais et se réfugie en Belgique et en Angleterre. Il est l'auteur de l'*Histoire de la Commune* aux multiples éditions.

À 2 heures du matin, la commission chargée de rédiger les statuts se réunit à la mairie du III<sup>e</sup>.

**Lissagaray rapporte :**

*« Elle avait convoqué les chefs de bataillons et les délégués de différents comités militaires qui s'étaient spontanément créés dans Paris, tel celui de Montmartre, à la rue des Rosiers. La séance présidée par Bergeret, de Montmartre, fut redoutable. La plupart ne parlaient que de bataille, exhibaient des mandats impératifs, rappelaient la réunion du Vaux-Hall. À la presque unanimité, on résolut de prendre les armes contre les Prussiens. »*

Enfin, il est décidé d'afficher les mesures suivantes : « Toute agression serait le renversement de la République. [...] Il sera établi tout autour des quartiers que doit occuper l'ennemi une série de barricades, propres à isoler complètement cette partie de la ville. Les habitants de la région circonscrite dans ces limites devront l'évacuer, immédiatement. La Garde nationale, de concert avec l'armée [...], veillera à ce que l'ennemi [...] ne puisse en aucun cas communiquer avec les parties retranchées de Paris. »

Une seconde affiche, encadrée de noir, arborant les mêmes signataires, précise : « Toute attaque servirait à désigner le peuple aux coups des ennemis qui noieraient les revendications dans un fleuve de sang. Nous nous souvenons des journées de juin. Toute agression serait le renversement de la République<sup>31</sup>. »

Et pour éviter tout débordement, sur l'initiative de Jean-Baptiste Laroque, une ligne de barricade est établie sur les points de délimitation entre les forces françaises et les forces prussiennes : « Des barricades empêchaient tout contact entre les vainqueurs et les 200 000 hommes armés que comptait alors la Garde nationale. »



Pasturin, lieutenant-colonel du 90<sup>e</sup> (du XVII<sup>e</sup>) passé du côté de Versailles, écrit : « Attaché le 1<sup>er</sup> et le 3 mars au service d'investissement et chargé d'occuper les boulevards extérieurs et la place Malesherbes, j'eus toute la matinée à tenir en respect le 155<sup>e</sup> bataillon qui voulait me forcer sur divers points et dans l'après-midi le 147<sup>e</sup> qui après avoir chargé les armes, croisé la baïonnette, tiré même un coup de feu, s'avança résolument pour enlever le poste, et que la contenance que je fis avec les officiers de ma 4<sup>e</sup> compagnie et les gardes de cette compagnie arrêta court et décida à composer<sup>32</sup>. »

Au nom du comité central, Jules Bergeret donne « ordre au lieutenant Hériot de la 1<sup>re</sup> compagnie du 80<sup>e</sup> bataillon de prendre possession partout où il en trouvera de tous les fusils chassepots, à tabatière ou autre afin d'en donner le relevé au comité central et d'en faire distribuer aux citoyens qui ne sont pas encore armés ».

Le même jour, le conseil fédéral de l'Internationale<sup>33</sup> s'inquiète de son isolement et de son impuissance et Varlin demande à ce que les « Internationaux fissent leur possible pour se faire nommer délégués dans les compagnies et pour siéger ainsi au comité central » mais cette position se heurte à la réticence d'une partie des membres du conseil dont Fränkel et Charbonneau, ce der-

30. Lettre d'Édouard Moreau à sa femme, 3 mars 1871 (M. Cerf, *op. cit.*).

31. E. Lepelletier, *Histoire de la Commune de 1871, T1, le 18 mars*, Mercure de France, 1911-1913, p. 248.

32. Lettre du 15 juillet 1871 (AP D2R4/175).

33. Le procès-verbal de la réunion est reproduit dans *Enquête Parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, Annexes, t X, p. 153-154.

## Laroque

Laroque, Jean-Baptiste, né le 20 juin 1836 à La Rochefoucauld (Charente). Journaliste, employé au ministère des Travaux publics de 1860 à 1866, il combat dans la guérilla de l'Île-de-France pendant le siège, il est peut-être adhérent à l'Internationale. Fondateur du comité de Belleville qui entre en conflit avec le comité central, il réussit à échapper à la répression et se réfugie à Londres. Il est condamné par contumace.

## Bergeret

Bergeret, Jules, Henri, Marius, 1830-1905, militaire, puis placier en librairie et correcteur d'imprimerie, domicilié 11, rue de la Grande-Chaumière. Il est capitaine à la 7<sup>e</sup> compagnie du 83<sup>e</sup>, puis capitaine au 128<sup>e</sup> bataillon pendant le siège, membre du comité central, membre de la délégation chargée de négocier avec le comité républicain de la Garde nationale, colonel de la XVIII<sup>e</sup> légion. Il occupe la place Vendôme le 18 mars. Général chargé de l'exécution le 24 mars, il est élu à la Commune dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, membre de la commission militaire et de la commission exécutive, il est arrêté après l'échec du 3 avril et est incarcéré jusqu'au 22 avril, puis il retrouve sa place à la commission militaire. Échappant à la répression, il se réfugie à Londres puis aux États-Unis.



nier, représentant le XIV<sup>e</sup>, déclare : « Vous dites que le comité est devenu socialiste. À son début, il était réactionnaire. Je reste défiant. » Finalement le conseil fédéral décide d'envoyer quatre observateurs à la réunion suivante<sup>34</sup>.

Le 2 mars marque un tournant fondamental dans la position du comité central qui n'hésite plus à donner des ordres aux commandants de bataillon, sans se soucier de la hiérarchie militaire. **Frontier**, au nom de la commission et du comité central, invite le commandant Hubert, chef du 95<sup>e</sup> bataillon (IV<sup>e</sup>) à « se rendre au bastion 4 pour prêter main-forte aux trois compagnies du 208<sup>e</sup> envoyées à cette place, ainsi qu'une compagnie du 235<sup>e</sup> pour éviter tout conflit, et pour s'emparer des pièces et munitions ». L'amiral Saisset, ayant demandé à quelques chefs de bataillon s'il peut compter sur eux, reçoit cette réponse : « Nous relevons du comité central et avons pris l'engagement de n'agir que d'après ses ordres. »

Parallèlement au comité central qui devient la force motrice de la mobilisation populaire, une autre structure de centralisation apparaît, le comité fédéral républicain de la Garde nationale. Il est composé uniquement, à ses débuts, de chefs de bataillon et d'officiers, et tient ses réunions salle Lemardelay, 100, rue de Richelieu dans le II<sup>e</sup> arrondissement.

Vinoy indique à la date du 24 février : « Une réunion d'officiers de la Garde nationale a lieu au Palais-Royal et sans aucune convocation officielle. Elle a pour but de discuter la situation faite à ces officiers par la loi qui les régit et qu'ils voudraient amé-

liorer. Une députation est aussitôt envoyée par eux auprès du commandant en chef pour lui exposer leurs désirs et leurs griefs. [...] L'un d'eux, M Ratier (sic) contesta incidemment au gouvernement le droit de nommer lui-même le chef de la Garde nationale. » Ce groupe se propose aussi de fédérer les bataillons et « de prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République ».

Selon les premiers historiens de la Commune, Lanjalley et Corriez, « la solde des officiers de la Garde nationale fut la question qui donna naissance à ce comité. Mais bientôt cette question fut abandonnée, et les événements se précipitant avec une extrême rapidité, on s'y occupa exclusivement de politique et d'organisation de la Garde nationale. » Une première réunion commune se déroule le 1<sup>er</sup> mars, à laquelle assistent pour le comité central Arnold, Bergeret et Viard qui proposent la fusion entre les deux organismes. Le comité fédéral désigne une commission provisoire comprenant Du Bisson, capitaine au 25<sup>e</sup> bataillon (arrondissement de Saint-Denis), Rattier, commandant du 220<sup>e</sup> (XVIII<sup>e</sup>), Latappy, du 76<sup>e</sup> (XX<sup>e</sup>), Barberet,

du 79<sup>e</sup> (XVIII<sup>e</sup>), Varenne, du 80<sup>e</sup> (XX<sup>e</sup>), Vezin, du 176<sup>e</sup> (XIII<sup>e</sup>), Béquet, du 235<sup>e</sup> (arrondissement de Saint-Denis), Wagniot, du 197<sup>e</sup> (XIX<sup>e</sup>) et Freyrier, du 208<sup>e</sup> (XX<sup>e</sup>), pour discuter du projet. La commission se réunit le 2 mars et adopte des statuts en sept articles, elle n'accepte pas immédiatement la fusion avec le comité central mais désigne une délégation de négociation composée de Du Bisson, Jaclard (commandant blanquiste révoqué du 158<sup>e</sup>), Tribalet, Garcin, Grelier (blanquiste et lieutenant porte-drapeau du 157<sup>e</sup>) et « un sous-lieutenant du 172<sup>e</sup> ». Cette délégation se rend place de la Corderie pour négocier avec son homologue au comité central composée de Bergeret, Boursier, Chouteau, Courty, Pindy, Varlin et Viard. Après discussion, deux membres du comité fédéral sont admis au sein de la commission provisoire et un projet de statuts communs est élaboré : « Il fut admis que les officiers choisiraient parmi eux un délégué pour les représenter, mesure que le comité central s'était refusé à adopter jusqu'alors, parce qu'elle ne semblait pas démocratique<sup>35</sup>. »

Le 3 mars, des statuts provisoires communs sont adoptés au cours d'une assemblée de gardes nationaux représentant 200 bataillons, rue de Saint-Maur, présidée par Bergeret et devant laquelle **Arnold**, délégué du X<sup>e</sup>, fait ●●●

Repas des moblots dans les rues de Paris. The Graphic, 1870.

#### Frontier

Frontier, membre du comité central de la Garde nationale, combattant pendant la Commune, blessé et transporté à l'Hôpital Saint-Martin, il est fusillé sur un brancard par les Versaillais.

34. Trois de ces délégués, Varlin, Pindy et Lacord, entreront au comité central. En feront également partie les internationaux Alavoine, Bouy, Chouteau, Jacques Durand et Maljournal.

35. Article 2 des statuts du comité fédéral : « Les bataillons seront représentés aux assemblées générales par le commandant de chaque bataillon, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sous-officier, un caporal et un garde ». Article 1 des statuts du comité central du 24 février : « Le comité central est formé [...] 2<sup>e</sup> des commandants et autres officiers qui auraient été élus par le cercle de leur bataillon. (Cette décision ne pourra être prise en leur présence) ». Article 2 des statuts communs : « L'Assemblée générale est formée [...] 2<sup>e</sup> D'un officier par bataillon, élu par le corps des officiers ».

#### Arnold

Arnold, Léon, Georges 1837-1912, architecte, sous-inspecteur des travaux de la ville de Paris de 1864 à 1871, domicilié 25, boulevard de Magenta, sergent-major au 188<sup>e</sup> bataillon puis commandant du 64<sup>e</sup> bataillon. Il joue un rôle fondamental dans la création du comité central dont il devient le secrétaire, élu à la Commune dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, condamné par le 3<sup>e</sup> conseil de guerre à la déportation en enceinte fortifiée le 12 janvier 1872. Il arrive en Nouvelle-Calédonie le 4 mai 1873 par L'Orne, il tente une évasion en 1874 et est condamné à 10 mois de prison. Il continue son métier en détention et obtient un prix. Après l'amnistie, il devient architecte de la ville de Paris.

●●● l'exposé de l'action de la commission provisoire depuis le 24 février. Un comité exécutif est élu qui prend définitivement le titre de comité central.

Henri Place, un blanquiste qui en est membre, décrit ainsi sa composition : « *Le vote ayant eu lieu par acclamation, le comité central se trouva fort mêlé. On s'y heurtait à des mauvais éléments, à des amis d'Ernest Picard comme Courty, à des hommes d'opinion relativement modérée n'ayant aucune conception des nécessités du moment. Il fallut procéder à une ou deux expulsions. Certains membres se désintéressant de leur mandat couraient dans leurs quartiers à la poursuite de suffrages qui leur permirent de siéger au comité définitif*<sup>36</sup>. »

Le même jour, le gouvernement nomme le général d'Aurelle de Paladines au commandement en chef de la Garde nationale. Cette promotion d'un vieil aristocrate monarchiste, vaincu de l'armée de la Loire, dont la première déclaration se termine par « *J'ai la ferme volonté de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquillité de la cité* », est évidemment très mal accueillie et entraîne une proclamation du comité central le 4 mars. Le 10 mars se tient une troisième assemblée générale des délégués de la Garde nationale à la salle du Vaux-Hall, sous la présidence de Courty. Arnold rappelle le grand sursaut de patriotisme des républicains parisiens contre les abjections du siège, contre l'ignominie de la paix et la réaction triomphante prête à assassiner la République. Il présente ensuite le travail effectué par la commission des statuts et la nécessité où elle s'est trouvée de chercher un accord avec le comité fédéral républicain. « *La société nouvelle était partie d'un principe opposé au nôtre dans ses éléments de formation ; la représentation était établie dans chaque bataillon par un citoyen de tous les grades de la hiérarchie. Ce qui, bien qu'opposé aux principes de la démocratie, avait en définitive, au point de vue pratique de la force, de la cohésion, une certaine raison d'être*. » Pour assurer la fusion du comité fédéral et du comité central, il rappelle qu'il est entendu qu'une part plus large sera assurée « *aux chefs de bataillon et autres officiers* » de la Garde nationale. D'autre part, le principe de l'élection à tous les échelons est affirmé : « *les chefs de tous grades* » sont en principe « *les justiciables et les révocables de leurs électeurs* ». Pour l'avenir, Arnold fait appel au dévouement des gardes nationaux, pour faire rentrer les cotisations indispensables à l'institution d'un budget régulier, pour que la propagande amène de nouvelles compagnies à la fédération, pour que « *l'union existe parmi nous* ». Il termine par la présentation du nouveau mode de fonctionnement choisi :

« *Que dans chaque bataillon les délégués de chaque compagnie se forment ensuite en cercles, quand bien*

*même une ou plusieurs compagnies n'auraient pas encore procédé à l'élection de ceux qui doivent les représenter ; le centre n'en existera pas moins, en attendant que tout le monde ait fait son devoir.*

*Que, dans chaque arrondissement, les cercles de bataillon se mettent immédiatement en rapport ; qu'ils désignent les citoyens qui devront composer le conseil de légion, quand bien même un ou plusieurs bataillons auraient omis de former leurs cercles. [...] Que les cercles de légion choisissent parmi eux les hommes aux convictions, à l'énergie la plus solide pour venir faire partie de ce comité central qui, bien qu'il ne sorte encore que de l'élection à trois degrés, a fait trembler déjà les criminels qui nourrissaient la coupable espérance que, le peuple une fois endormi, on pourrait encore une fois lui voler toutes ses libertés*<sup>37</sup>. »

## L'ADOPTION DE STATUTS RÉSOLUMENT RÉPUBLICAINS ET DÉMOCRATIQUES

Le comité central unique, constitué le 15 mars<sup>38</sup>, adopte ainsi des statuts « *définitifs*<sup>39</sup> » traduisant le caractère par essence démocratique de l'institution révolutionnaire. Il en ressort que chaque compagnie de la Garde nationale parisienne délègue un de ses membres, sans distinction de grade, à l'assemblée générale des délégués. Les officiers des bataillons y envoient un officier élu. Les commandants en font partie de droit. Ainsi, l'assemblée générale des délégués est composée d'un représentant par compagnie, de deux officiers, dont le commandant de chaque bataillon. La Garde nationale organisée sur ce modèle, le bataillon à son tour forme sa propre représentation. Il devient de la sorte autonome et prend le nom de « *cercle de bataillon* », constitué par des délégués de compagnie, sans distinction de grades, de l'officier et du chef de bataillon envoyés à l'assemblée générale. Un « *conseil de légion* » est représenté par tous les délégués élus des bataillons d'un même arrondissement. Ce dernier redevient le fondement de l'institution puisqu'il regroupe tous les bataillons en son sein, dans une légion que Napoléon III avait supprimée pour mélanger les bataillons des arrondissements populaires réputés contestataires avec ceux des arrondissements bourgeois plutôt conservateurs. Le chef de légion est élu conformément au principe démocratique. Le commandant de chaque compagnie fait à la fois partie du cercle de bataillon, du conseil de légion et de l'assemblée générale des bataillons. Le comité central devient une sorte de commission exécutive exprimant les sentiments de l'assemblée générale de la fédération tout entière. Le système hiérarchique est assez complexe, mais l'idée d'autonomie des groupes de base reliés par un organe fédéral de bas en haut est hautement démocratique puisqu'elle repose à tous les échelons sur le principe de la représentation directe et de la révocabilité

36. Henri Place, « La Commune par les communaux : comité central et Commune » *La Carmagnole* n° 4, 10 août 1896.

37. Les nouveaux statuts sont publiés par le *Mot d'Ordre* du 10 mars 1871.

38. Malgré « la fusion », il semble que le comité fédéral républicain ait maintenu quelque temps des réunions autonomes. C'est ainsi que Martin, chef du 7<sup>e</sup> bataillon, est convoqué à une réunion « *sur des questions de la plus haute importance* » pour le samedi 11 mars « *à une heure précise au Vaux-Hall* », la convocation est signée « *pour le comité fédéral républicain, Du Bisson, Rattier, Lattapy, Barberet, Varenne, Vezin, Charles Becquet, Wagniot, Freydière* » (APD2R4/238).

39. Les statuts furent remaniés plusieurs fois pendant la Commune.

des élus : « Cette organisation ingénieuse et simple, déférait on le voit le pouvoir à l'assemblée générale des délégués. C'est le suffrage universel qui nommait ses délégués. Eux-mêmes formaient un second collège électoral. Le comité central, qui en était l'expression supérieure, était nommé par un suffrage à trois degrés. Il n'y avait rien de révolutionnaire dans ce système, mais la participation des délégués, élus sans distinction de grade, contrebalançait l'influence, toutefois fort grande, des chefs de bataillon dans le comité central. Le caractère démocratique de ce comité fut, par la suite, démontré par les choix qui présidèrent à sa composition<sup>40</sup>. »

Est ainsi clairement reprise la tradition de la démocratie directe et du mandat impératif de la Révolution, appliqué non seulement dans l'institution militaire mais également dans la sphère politique de la « Commune », qui doit être un

gouvernement direct du peuple surveillé par lui. Malheureusement, le caractère généreux et démocratique de la fédération – dont la vocation est principalement politique – nuira considérablement à son efficacité militaire. Notamment, la remise en question des officiers et leur remplacement fréquent porteront atteinte à la cohésion et à la combativité des gardes nationaux dans les combats du second siège. Il est probable que l'extrême démocratisation de la Garde nationale a pesé dans la décision des Versaillais victorieux de dissoudre totalement cette institution le 25 août suivant. Le cycle des révolutions violentes commencé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, auxquelles était associée la Garde nationale, se clôt lui aussi en 1871. ■

Rémy VALAT - Pierre-Henri ZAIDMAN

40. E. Lepelletier, *op. cit.*, p. 234.

### Les comités de la Garde nationale

Pour comprendre le déroulement des événements fort complexes en ce début de mars 1871, il faut en outre mentionner plusieurs comités au rôle plus ou moins important.

Un regroupement, prenant également le titre d'« Association républicaine de la Garde nationale » et comprenant essentiellement des négociants et représentants de commerce, se développe dans le centre de Paris, début février, en vue de la préparation des élections, avec pour but « la défense de la République ». Il connaît un certain succès puisqu'y adhèrent Delamarche, le commandant des volontaires de Montrouge et des officiers de la Garde nationale du IV<sup>e</sup> arrondissement. Un appel est publié dans *Le Mot d'Ordre* du 24 février 1871 demandant notamment « à l'Assemblée nationale de déclarer non exigibles les termes des loyers d'octobre 1870, de janvier et d'avril 1871 ».

Le 11 mars, l'association se réunit salle de la Redoute dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et décide la formation d'un cercle central des chefs de bataillons doté d'un bureau présidé par Boudin, commandant du 183<sup>e</sup> bataillon :

« Paris le 13 mars 1871,  
Chers collègues, vous êtes priés de bien vouloir donner votre adhésion à la déclaration qui suit, votée à l'unanimité des chefs de bataillons présents à l'assemblée générale tenue le 11 mars à la salle de la Redoute, ainsi qu'à la formation d'un cercle central des chefs de bataillons votée le même jour. Pour les membres du bureau, le président délégué Boudin, commandant du 183<sup>e</sup> bataillon.

Le principe républicain est au-dessus de toute discussion, le gouvernement républicain étant le gouvernement du peuple par le peuple, chaque citoyen a

non seulement le droit, mais encore le devoir de défendre les institutions républicaines. En conséquence les chefs de bataillons soussignés déclarent qu'ils sont fermement décidés à défendre la république par tous les moyens possibles, envers et contre tous ceux qui oseraient l'attaquer, et qu'ils protestent et s'opposent par les mêmes moyens à toute tentative de désarmement total ou partiel de la Garde nationale.

Réunion générale jeudi 16 au café Pilon, boulevard Beaumarchais, au coin de la rue des Vosges, notre lieu de réunion provisoire.

(Annotation :) Remis par le lieutenant-colonel Delamarche qui adhère. Les chefs de bataillons ont été réunis, ils ont connaissance de la première partie mais non de la deuxième. »

Une réunion semble avoir été envisagée pour le 20 mars mais on ne sait pas si elle a pu se tenir.

Un comité dit de Belleville animé par Jean-Baptiste Laroque rédige un projet d'organisation de la Garde nationale intitulé « Résolution de Belleville ». Désigné comme délégué du comité, Laroque présente le projet à la commission du comité central chargée de rédiger les statuts. Le 27 février, il participe à l'occupation de la mairie du III<sup>e</sup> et intervient activement dans la mobilisation contre l'entrée des Prussiens. Ce comité, après les événements de la fin février, n'aura plus d'existence propre. Laroque deviendra un adversaire de la Fédération républicaine de la Garde nationale, qu'il combattra politiquement même pendant la Semaine sanglante.

Le « Comité de Montmartre » ou « Comité central du XVIII<sup>e</sup> arrondissement » pose de nombreux problèmes aux historiens. D'abord son appellation

est variable : comité d'initiative, comité d'arrondissement, comité des bataillons de Montmartre, comité spécial du XVIII<sup>e</sup>, comité de la rue des Rosiers, sous-comité de Montmartre, comité d'artillerie de Montmartre, etc. Ensuite, son rôle exact dans le déroulement des événements, son autonomie et/ou ses liens avec le comité central restent à étudier. Selon les sources actuelles, on peut établir l'existence de deux comités créés tous deux à la salle Robert, 54 rue Rochechouart. Le premier se constitue fin février (« quelques jours avant l'invasion de Paris par les Prussiens » selon Jules de Gastyne) avec pour dirigeants trois artilleurs (?) : Brin, Poulizac et Fesche, et c'est lui qui prend les premières mesures de protection des canons, notamment en les transportant sur la Butte et en faisant exécuter des « travaux formidables ». Une réunion à laquelle assiste « une délégation du 61<sup>e</sup> bataillon » adopte une « note » déclarant « qu'on devait rendre les canons au gouvernement ». Cette position est « unanimement blâmée » au sein de la Garde nationale et après la « démission » des trois précités, un second comité lui « succède » (?), qui passe de la salle Robert à la rue des Rosiers, présidé par Landowski et comprenant notamment Grolard et Josselin qui rentreront bientôt dans le comité central. Il adresse vers le 10 mars un appel « Aux citoyens commandants de la Garde nationale du XVIII<sup>e</sup> arrondissement [...] pour faire régulièrement et à tour de rôle, de concert avec les artilleurs, le service que comportera la garde et la défense de l'artillerie placée sur les hauteurs de Montmartre ». Le 15 mars, le comité délègue Jean Guiral au comité central.

Dans le III<sup>e</sup>, un comité organisé dans le 55<sup>e</sup> bataillon adopte le 15 mars une résolution en six points prévoyant « la formation d'un comité fédéral de la Garde nationale ». Une série d'« instructions diverses » indique que « le comité central de la Garde nationale partageant ses principes, sera élu par les cercles du bataillon, élus eux-mêmes par les cercles de compagnies ». Un de ses membres, Génotel, participe au « Comité central provisoire » de la future Fédération républicaine de la Garde nationale. Il s'agit peut-être de la réalisation à l'échelon du III<sup>e</sup> arrondissement de ladite fédération. Il faut ajouter également le comité central de la Garde nationale mobile et le comité central d'artillerie.

Une réunion des 18 bataillons de la Garde mobile se déroule le 8 mars, salle de la Marseillaise, à laquelle assistent plusieurs centaines de mobiles (?). La réunion est présidée par Albert Caise, l'assesseur est Debock fils et le secrétaire, Kaminsky. L'assemblée vote à l'unanimité un projet élaboré par ses délégués et tendant à l'incorporation immédiate des gardes mobiles de la Seine dans les bataillons de leurs quartiers respectifs. Albert Caise, nommé président par l'assemblée, souligne que les gardes licenciés sont électeurs et deviennent de par la loi gardes nationaux. Cette allocation est appuyée par de nombreux orateurs montés à la tribune, l'assemblée décide la formation d'un « comité central » et se retire sous les cris de « Vive la République démocratique et sociale! ».

Le comité central d'artillerie qui semble se former juste après le 18 mars avec pour objectif de réorganiser le fonctionnement des différents corps ne joue aucun rôle dans le déroulement des événements précédents.



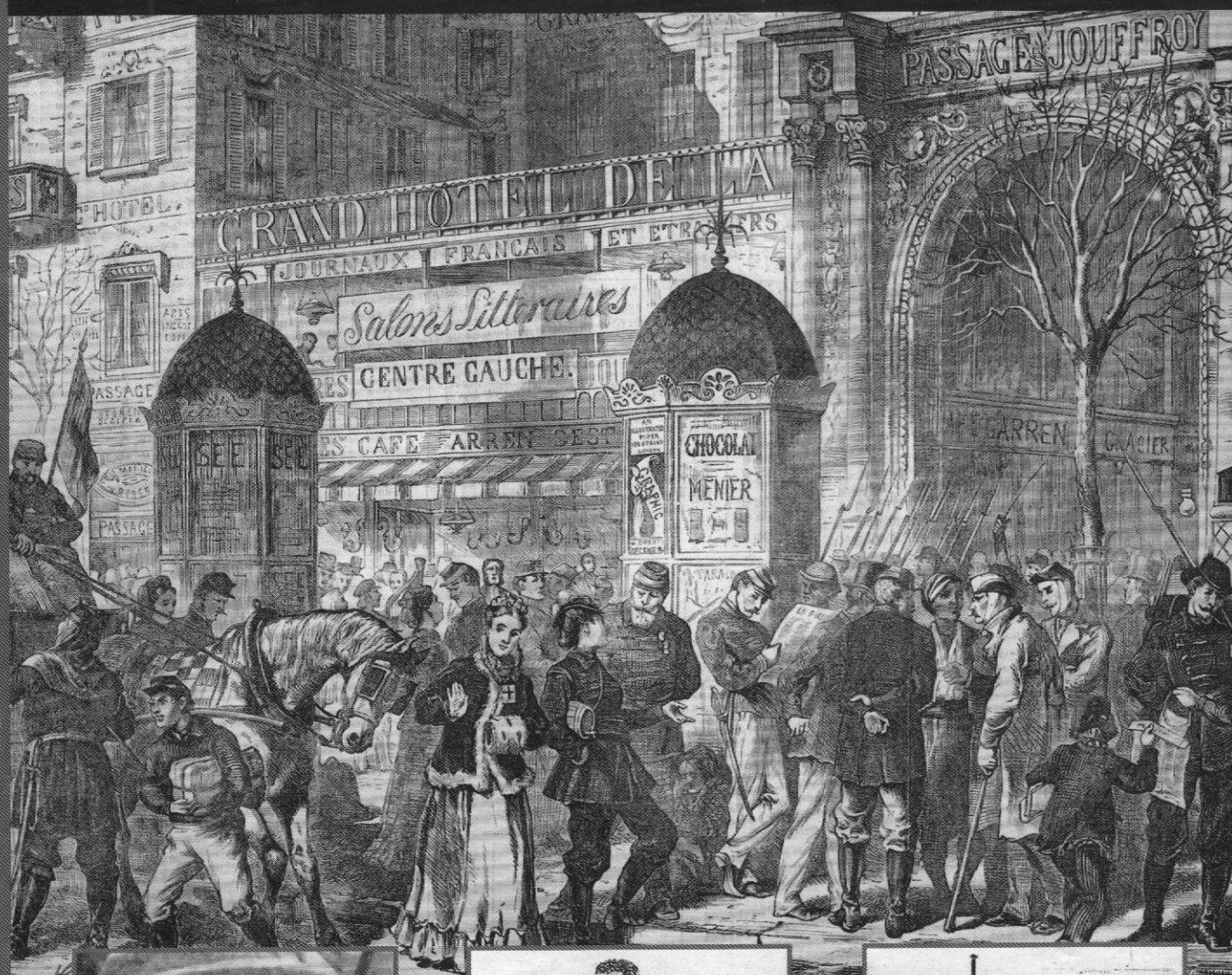
# GAVROCHE

REVUE D'HISTOIRE POPULAIRE

Le numéro : 8€

Trimestriel n° 153 - 27<sup>e</sup> année - janvier-mars 2008

## La Garde nationale de Paris (1870-71)



**Résistances**  
Les poilus contre  
la hiérarchie



**Harlem, 1920**  
Un nationalisme  
noir radical



**Grèves**  
Les barricades  
de Limoges (1905)